

LA RÉFORME ATTAL DU « CHOC DES SAVOIRS » N'ÉPARGNERA PAS LES CPE

Les mobilisations se succèdent et s'amplifient dans les collèges pour dénoncer cette réforme qui :

- met en place des groupes de niveau en français et mathématiques, au lieu de répondre à la revendication d'abaissement des effectifs dans toutes les classes,
- appauvrit l'offre des contenus sous prétexte de se recentrer sur les fondamentaux (disparition de la technologie en 6^{ème} ...),
- dégrade les conditions d'apprentissage des élèves pour financer les groupes de niveaux (fin des dédoublements, explosion du groupe classe...),
- réduit le temps consacré aux savoirs disciplinaires (-1 heure en sixième),
- remet en cause la liberté pédagogique des professeurs de français et de mathématiques contraints de suivre une progression commune,
- va bientôt obliger l'ensemble des enseignants à utiliser des manuels labellisés conformes à une pédagogie officielle des plus douteuses.

Si cette réforme s'applique, les emplois du temps seront encore plus complexes et risquent de changer dans l'année (avec le retour en classe entière et les changements de groupes). Pour les CPE, il faudra communiquer aux familles plusieurs fois des changements d'emploi du temps et la vérification des carnets à la grille en sera encore plus difficile, chaque complexité ajoutée alourdissant la charge de travail.

Le tri des élèves, avec l'éclatement du groupe classe, dégradera le climat scolaire et nuira au bien-être des élèves...

Le SNFOLC appelle les CPE à prendre pleinement leur place dans la lutte pour l'abrogation de cette réforme.

FORMATION HORS TEMPS DE TRAVAIL : C'EST NON !

Le ministère a choisi les CPE et les Professeurs documentalistes pour tester dans des académies la résistance des personnels à la systématisation des formations hors temps de travail, en convoquant à des formations « obligatoires » le mercredi après midi et même le samedi ! Les interventions du syndicat ont permis d'obtenir de premiers reculs. Le SNFOLC revendique le droit à la formation continue choisie et sur le temps de travail, s'oppose aux formations-formatages et rappelle qu'aucune formation ne peut être imposée pendant les vacances.

Le SNFOLC appelle les CPE à participer aux AG et Heures d'informations syndicales et organiser la mobilisation avec l'ensemble des personnels pour la défense des conditions de travail, le maintien des postes, la fin des postes partagés et la satisfaction des revendications.



Pour les CPE, le SNFOLC revendique :

- ▶ Le retrait de la réforme du « choc des savoirs ».
- ▶ L'annulation des suppressions de postes et la création des postes nécessaires.
- ▶ Le respect des 35 heures toutes tâches comprises (CA, CC et autres instances)
- ▶ Un CPE pour 250 élèves. Cela implique un plan massif de recrutements statutaires et la titularisation des CPE contractuels qui le souhaitent.
- ▶ Le droit à un corps d'inspection spécifique, issu du corps des CPE.
- ▶ Les CPE logés par nécessité absolue de service ne doivent pas être les « perdants perdants » de l'inflation, les prestations accessoires doivent être revues.
- ▶ La suppression de l'obligation pour le CPE le plus ancien dans l'établissement de siéger dans le CA de l'EPLE comme membre de droit, aux côtés de l'équipe de direction. Le CPE, s'il le souhaite doit pouvoir siéger en toute indépendance, en étant élu sur une liste syndicale au CA.
- ▶ Le versement de la prime informatique comme pour les enseignants.
- ▶ L'augmentation immédiate de 10% du point d'indice sans contrepartie, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000 (28%).